



## Les orthophonistes sous-rémunérés quittent l'hôpital : les patients et les étudiants en paient la note !

Madame la Ministre des Affaires sociales et de la Santé : que répondez-vous aux 72 parlementaires qui se sont mobilisés pour notre profession et ont demandé l'intervention du Premier Ministre ? Et à tous les autres qui ont reconnu les enjeux de santé publique de la disparition des orthophonistes de l'hôpital ainsi que la nécessité d'une juste reconnaissance de nos compétences ?

Car les réponses que vous leur avez fournies ne nous ont pas satisfaits et ne les ont pas non plus convaincus.

Quand les orthophonistes auront disparu des services hospitaliers, Madame la Ministre, vous aurez à répondre, devant vos concitoyens, du **véritable danger encouru par tous les patients qui ne pourront bénéficier d'une rééducation orthophonique dans leur parcours de soins.**

Un orthophoniste intervient dans les services de néonatalogie pour les enfants prématurés qui ont des troubles de l'oralité.

Un orthophoniste prend en charge des patients opérés d'un cancer ORL, des patients victimes d'une paralysie faciale ou d'un AVC.

Un orthophoniste prend aussi en charge des patients qui ont des maladies neurodégénératives et intervient dans des centres de pédopsychiatrie pour les enfants souffrant de troubles du spectre autistique.

Depuis près de 4 ans, aucun des interlocuteurs des différents Ministères rencontrés n'a été en mesure de nous fournir un argumentaire pouvant justifier l'écart entre la grille salariale des orthophonistes et celles des autres professions de niveau Bac+5 dans la Fonction Publique Hospitalière.

Madame la Ministre, en persistant dans des propositions récurrentes inadaptées, en déniaut aux orthophonistes une rémunération qui reconnaisse, en équité, leur niveau de formation, d'autonomie et de qualification, vous manifestez votre assentiment à leur disparition et à la dégradation de la formation clinique et théorique des étudiants, futurs professionnels de demain !

Nous exigeons qu'une proposition valable concernant les orthophonistes soit présentée lors du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière du 16 mars 2017. Les instances représentatives des orthophonistes ne peuvent accepter pour les orthophonistes hospitaliers qu'une grille à Bac+5.

**L'intersyndicale des orthophonistes appelle tous les orthophonistes, salariés, libéraux, enseignants, maîtres de stage, étudiants, à rejoindre massivement le mouvement de grève du 7 mars 2017 et à venir manifester à Paris pour la juste reconnaissance de toute la profession !**

### CONTACTS PRESSE :

**CFTC Santé et Sociaux** : Chantal AUBRY 01 47 35 26 28

**UFMICT-CGT** : Claire DELORE 06 33 82 25 90

**FNEO** : Manon DOLVECK 06 99 63 01 11/Aylin OZGENCIL 07 63 64 01 11

**FNO** : Anne DEHETRE 06 78 12 51 48 / Bruno SARRODET 06 85 75 68 56

**FO Santé-Sociaux** : Didier BIRIG 06 64 90 66 03 /Christine ARCAÏ 06 82 29 78 47

**FOF** : Brigitte CAPPE 06 15 22 01 26

**SUD Santé-Sociaux** : Marie-Hélène DURIEUX 06 85 98 15 96

**UNADREO** : Fabienne VANNIER 06 17 89 51 99

**CFO** : Sylvia TOPOUZKHANIAN 06 19 23 28 55

**UNSA** : Jean-Claude STUTZ : 06 16 64 73 01